

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	1
Votants	9
Votes exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 janvier à 20 H 30,  
le Conseil Municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.  
Date de la convocation : 16-01-2024  
Secrétaire de séance : Carine DUCHOWICZ

**Conseillers présents :** Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Carine DUCHOWICZ.

**Conseiller absents excusés :** Clément LOUBRIAT, Caroline PICARDA, Yoann ROUQUIÉ.

**Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :** Sandrine GOFFLO pouvoir à Bruno PILLET.

**Conseillers absents non excusés :** Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET : Programme voirie 2024 - VC n° 2 La Nadalie – Phase 2**

- Demande d'aide DETR
- Demande du Fonds de Soutien Territorial de l'Agglo de Brive

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la réfection de la voie suivante :

- VC n° 2 « La Nadalie » Phase 2

et la demande de subvention DETR déposée en 2022 et 2023, non retenue par les services de l'Etat.

Les travaux et la demande d'aide sont reconduits en 2024.

Il donne connaissance du devis révisé et établi par Corrèze Ingénierie, la totalité des travaux a été estimée à :

	Travaux HT	MO Etudes Aléas HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
VC n° 2 La Nadalie – Phase 2	48 485,00	1 396,67	49 881,67	59 858,00

Le Maire propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le taux de subvention applicable correspond au taux minoré 35 %.

Il demande au Conseil de délibérer.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**APPROUVE** la réalisation des travaux de voirie présentés ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à lancer le marché en procédure adaptée sans publicité sur simple consultation d'entreprises sélectionnées de manière pertinente,

**SOLLICITE** pour les travaux à réaliser sur la VC n° 2 « La Nadalie » Phase 2 qui sont estimés à 49 881,67 € HT :

- Une subvention DETR au taux de 35 %,
- Le Fonds de Soutien Territorial de L'Agglo de Brive au taux de 30 %, dans la limite de 20 € par habitant,

**DIT** que la totalité des travaux sera financée comme suit :

- Subvention DETR : 17 458,58 €
- Le Fonds de Soutien Territorial de l'Agglo de Brive : 14 964,50 €
- le reliquat sera financé par les fonds propres,

**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2024

**SOLLICITE** l'assistance de l'Agence Corrèze Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre,

**DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour effectuer les démarches et signer les documents de ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

